

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE SEIZE et le 20 JUILLET à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 JUILLET 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Nicole COUTANT - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs Bernard DUPOUY - Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valérie ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Anne SERRE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme France POUDENX - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

#### POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ  
 Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO  
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE  
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Serge BALAO  
 Mme Régine LAGOUARDETTE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN  
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. André DROUIN  
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT  
 Mme France POUDENX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS  
 Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

#### **OBJET : MUSEE DE BORDA : RESTAURATIONS 2016 ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Musée de Borda engagera dans le second semestre 2016 une campagne de restauration d'œuvres présentant des fragilités particulières.

Il s'agit de :

- une huile sur panneau inventoriée MD 97.2.17, Roi et son équipage, attribuable à Leonard Bramer (Delft, 1596-1674),
- une sculpture en ronde bosse en bois polychrome inventoriée MD 93.6.44, Vierge de l'Assomption, datant de la fin du XVIIe siècle,
- une sculpture en ronde bosse en bois polychrome inventoriée MD 93.6.46, Sainte Cécile, datant de la fin du XVIe siècle,
- un ensemble de deux panneaux en bas-relief en bois polychrome inventoriés MD 91.2.7, Saint François d'Assise, et MD 91.2.8, Saint Antoine de Padoue, datant du milieu du XVIIe siècle.

Ces projets de restauration ont reçu un premier avis favorable de la délégation permanente de la Commission Scientifique Régionale pour la Restauration et la Conservation préventive en 2014 (validation du cahier des charges technique) et un second lors de la Commission Scientifique Régionale pour la Restauration et la Conservation préventive du 12 décembre 2014 (validation des projets de restauration).

La dépense totale subventionnable de ces restaurations s'élève à 14 272 €, pour un coût total de 15 459 € TTC. Une subvention est susceptible d'être octroyée par l'État.

Le plan de financement de ces opérations est le suivant :

Dépenses TTC €

Huile sur panneau	5 934
Sculptures en bois polychrome	9 525
Total dépenses	15 459

Recettes TTC €

Etat	3 568
Commune	11 891
Total recettes	15 459

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2016, en dépense, article 2316-322-MUSE, opération P16070.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VALERIANE ALEXANDRE, CONSEILLERE MUNICIPALE  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la restauration des oeuvres du Musée de Borda,

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat à son taux maximum,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de ces projets.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20160720-17-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 21 Juillet 2016*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».